Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260723-D2026058-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, Maire d'Arzano.

Étaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, LE ROCH Marie-Françoise, CORNIERE Aurélie, LE POGAM Pierre, FEREZ Crystel, CLERO Ewen, GRAGNIC Marie-Annick, MOELO Mickael, FLECHER Quentin, NOUAILLE DEGORCE Stéphanie, DE PENFENTENYO Aude

Excusés : SYLVESTRE Jean-Yves ayant donné procuration à DANIEL Stéphane

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	14	15

Secrétaire de séance : Pierre LE POGAM

Date de convocation : 17/07/2026 **Date d'affichage** : 24/07/2026

Objet de la délibération : Election de la commission d'appel d'offres

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui disposent que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,
Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Une seule liste est présentée :

Membres titulaires	**Membres suppléants**
Clément AUFFRED	Jean-Yves SYLVESTRE
Marie-Françoise LE ROCH	Stéphane DANIEL
Aurélie CORNIERE	Marie-Annick GRAGNIC

Il est ensuite procédé au vote à main levée, selon les règles en vigueur, ainsi qu'au dépouillement :
- Nombre de votants : 15
- Suffrages exprimés : 15

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260723-D2026058-DE

Ainsi répartis :
La liste présentée obtient 14 voix

1 abstention

En conséquence, sont proclamés élus pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres, avec Mme le Maire, présidente de droit :

Membres titulaires :

Clément AUFFRED
Marie-Françoise LE ROCH
Aurélie CORNIÈRE

Membres suppléants :

Jean-Yves SYLVESTRE
Stéphane DANIEL
Marie-Annick GRAGNIC

Le Conseil municipal prend acte de cette élection.

Pour extrait certifié conforme

Clotilde LAVISSE
Maire d'Arzano

C. Lavisse

MAIRIE D'ARZANO
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29300 (Finistère)